

**VERBATIM****CONFERENCE DE PRESSE****Mercredi 30 octobre 2024****Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Bonjour à tous, je suis Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA. C'est avec un immense plaisir que je vous retrouve pour la conférence de presse hebdomadaire de la MINUSCA. Que vous soyez ici dans cette salle à Bangui ou à l'écoute de Radio Guira, soyez les bienvenus.

Je vais dans un premier temps revenir sur la réunion du Conseil de sécurité consacrée, la semaine dernière, à la République centrafricaine. Comme vous le savez, une telle réunion se tient chaque quatre mois à l'occasion de la présentation du rapport du Secrétaire général sur la situation en Centrafrique. Valentine Rugwabiza, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République centrafricaine, a présenté le rapport aux 15 membres du Conseil de sécurité en mettant l'accent sur différents points que je vais détailler ici.

En premier lieu, l'accord politique pour la paix et la réconciliation RCA, qui a été présenté par la Représentante spéciale comme le seul instrument politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La MINUSCA soutient la mise en œuvre de l'Accord à plusieurs titres : Dans les préfectures, l'appui que la Mission apporte aux mécanismes préfectoraux de mise en œuvre, les CMOP, a conduit à une augmentation des initiatives locales visant à promouvoir la prévention des conflits et à une réponse rapide aux alertes concernant la protection des civils. Un autre volet est celui de la promotion d'une transhumance apaisée et prospère avec le soutien de la Mission aux décisions prises lors de la conférence nationale de haut niveau du 13 mai. Ceci inclut l'organisation de conférences, actuellement en cours sur l'ensemble du territoire, et d'activités contribuant à prévenir les conflits, à renforcer progressivement la sécurité des couloirs de transhumance par les forces de sécurité intérieure et à promouvoir la coopération transfrontalière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'APPR, Valentine Rugwabiza a également mentionné les travaux de construction du premier poste frontalier pilote mixte à Bembéré (préfecture de Lim-Pendé), à la frontière avec le Tchad. Il s'agira du tout premier poste frontalier multiservices du pays à accueillir sous un même toit les forces de sécurité intérieure et les organismes nationaux concernés, dans le but d'améliorer la gestion et le contrôle de la zone frontalière. Enfin, la Représentante spéciale a lancé un appel aux organisations régionales et sous-régionales, en particulier les garants de l'Accord politique et les médiateurs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la CIRGL, à soutenir davantage la dynamique politique actuelle en facilitant les échanges entre le Gouvernement et les chefs des groupes armés de la CPC qui ont exprimé leur volonté de renoncer à la violence et de revenir dans l'Accord politique.

Second volet, étroitement lié à l'accord politique puisqu'elles en sont l'un des éléments clés : le soutien multidimensionnel de la MINUSCA aux élections locales. La Représentante spéciale a affirmé que les élections locales offrent une occasion unique d'améliorer la gouvernance au niveau local en précisant que le Gouvernement centrafricain, la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies ont renforcé leur collaboration pour mobiliser une participation large et significative des groupes marginalisés en tant qu'électeurs et candidats, en particulier les femmes et les personnes déplacées internes. Elle a annoncé que 30 000 certificats de naissance avaient été délivrés à des groupes vulnérables, ce qui leur permettra de s'inscrire en tant qu'électeurs lors du processus d'enregistrement des électeurs qui doit débiter le mois prochain. Ceci représente une étape importante vers un cycle électoral inclusif.

Troisième axe d'intervention, celui de la restauration de l'autorité de l'Etat dans tout le pays. Entre juin et octobre, la MINUSCA a apporté un soutien logistique au déploiement de trois gouverneurs, 14 préfets et 62 sous-préfets, tout en renforçant les capacités de 2 500 fonctionnaires afin d'améliorer la fourniture des services de base. Elle a aussi consacré des ressources considérables pour créer des conditions de travail acceptables pour les fonctionnaires déployés dans des zones reculées, en construisant ou réhabilitant 50 installations administratives au cours des deux dernières années.

La Représentante spéciale du Secrétaire général a salué la validation de la nouvelle politique et stratégie nationale de défense comme une avancée significative vers la construction d'une armée républicaine, représentative de la diversité centrafricaine. Elle a félicité le Gouvernement pour son engagement à remplir ses fonctions régaliennes de protection de la population et de l'intégrité territoriale en confirmant que la MINUSCA continuera à soutenir les cadres stratégiques pertinents du Gouvernement en matière de réforme du secteur de sécurité et de gouvernance.

Enfin, la Représentante spéciale du Secrétaire général a rappelé le rôle essentiel de la MINUSCA pour le retour à la stabilité et à une paix durables en Centrafrique, qu'il s'agisse de faciliter les conditions nécessaires à l'avancement du processus de paix et du processus politique, de permettre la mise en œuvre par les partenaires au développement, les fonds et agences spécialisés des Nations Unies de leurs programmes en soutien aux communautés et aux administrations locales, comme c'est le cas actuellement à Bambouti, de protéger les civils ou d'aider le Gouvernement à restaurer son autorité dans l'ensemble du pays.

A la lumière des progrès tangibles et transformationnels déjà réalisés en étroite collaboration avec le Gouvernement centrafricain, Valentine Rugwabiza a exprimé son souhait de pouvoir compter sur le soutien continu et concerté du Conseil de sécurité pour prolonger le mandat de la MINUSCA d'une année supplémentaire afin de consolider ces avancées. Vous le savez, le Conseil de sécurité des Nations Unies, en adoptant la résolution 2709, avait prorogé le mandat de la MINUSCA jusqu'au 15 novembre 2024. Le Conseil se réunira donc dans les prochaines semaines à propos du renouvellement et du prochain mandat de la Mission.

Nous en avons parlé ici-même, le nouveau bâtiment de la Cour d'appel de Bambari dans la préfecture de la Ouaka, construit et équipé par la MINUSCA, a été remis par la Mission au Ministre de la justice fin septembre. Un mois plus tard, une nouvelle étape est franchie avec l'ouverture, le 25 octobre dernier, de la première session criminelle de la Cour d'appel. L'audience a consisté à vérifier la présence physique des 23 accusés, des candidats à la fonction de juré et la disponibilité des avocats commis d'office. La MINUSCA a assuré la sécurité des convois des accusés entre la prison et la salle d'audience. Elle a également sécurisé le bâtiment de la Cour d'appel. Les procès de cette première session pénale se dérouleront du 5 au 25 novembre [2024], une première depuis 14 ans. La reprise des activités de la Cour d'Appel de Bambari, après plus d'une décennie d'interruption, contribue au rétablissement et à la consolidation de l'Etat de droit en République centrafricaine. Pour rappel, la Cour d'appel de Bambari a juridiction sur une vaste zone du territoire national, couvrant les tribunaux de grande instance de Bambari, Bria, Birao, Bangassou, Obo, Alindao et Mobaye.

Restons dans la préfecture de la Ouaka, où des opérations de désarmement et de démobilisation volontaire d'ex-combattants ont été menées la semaine dernière, du 24 au 27 octobre, à Bambari. Ces opérations ont été réalisées par les équipes mobiles de l'Unité d'exécution du programme national de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (UEPNDDRR). 105 ex-combattants se sont volontairement rendus à l'UEPNDDRR et 98 armes et 3 500 munitions ont été collectées. Pour rappel les opérations dans la préfecture de la Ouaka avaient commencé à Kouango. Elles ont conduit au désarmement de 141 combattants et à la remise de 130 armes de guerre et 5 000 munitions dans cette préfecture.

La MINUSCA a fourni un soutien technique, logistique, sécuritaire et financier pour la mise en œuvre de cette opération ainsi que de toutes celles réalisées ces dernières semaines par l'UEPNDDRR dans plusieurs préfectures de la République centrafricaine.

## **Questions des journalistes**

### **Le Gardien Médias (Junior Boute)**

1. Les journaux *Le Monde* et *The [New] Humanitarian* ont publié une enquête accusant les Casques bleus de la MINUSCA d'abus et exploitations sexuels. Mais on a constaté un silence du côté de la Mission à cet effet. Je

voudrais juste savoir quelle est la position de la MINUSCA face à ces allégations et comment qualifiez-vous ce rapport publié sur les ondes de la presse internationale ? Je vous remercie.

## Réponses aux questions

### Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA

Je vous remercie. Nous ne sommes pas restés silencieux puisque nous avons diffusé un communiqué de presse au lendemain de la parution de ces articles sur les sites web, comme vous l'avez cité, de *The New Humanitarian* et du journal *Le Monde*. Je ne sais pas si ce communiqué de presse, malheureusement, ne vous est pas parvenu, mais nous avons donc diffusé un communiqué de presse. Pour nous, ce qui est important, c'est de rappeler ici que d'une part, nous avons mis en place de nombreuses mesures de prévention contre les actes d'exploitation et d'abus sexuels, avec des campagnes de sensibilisation sur le terrain, la diffusion de spots radios, des SMS, et que nous avons aussi un dispositif en place qui permet aux victimes de signaler les faits par le biais de plusieurs canaux. Les victimes peuvent appeler une ligne téléphonique gratuite au numéro 40 44.

Nous avons également mis en place des comités locaux de prévention et de réponse qui sont composés de plus de 1 000 personnes qui sont au sein des communautés locales, qui servent de relais entre les victimes et la Mission, y compris dans les zones les plus reculées où la Mission opère. On a actuellement 48 comités de ce type. Enfin, les victimes peuvent aussi contacter directement les personnels de la MINUSCA, des agences de l'ONU ou encore d'ONG partenaires présentes sur le terrain lorsqu'elles veulent signaler des abus qui auraient été commis à leur rencontre.

Un abus est un abus de trop et nous ne cesserons de le dire. Et nous ne cesserons de dire que toute exploitation et tout abus sexuel est inacceptable. Et c'est la raison pour laquelle la Mission est mobilisée pour apporter des informations, pour former dans un premier temps tout son personnel, le sensibiliser à ces actes et ensuite pour aussi apporter un soutien aux victimes. Le soutien que la Mission apporte aux victimes est pour nous une priorité absolue, le soutien apporté aux victimes en respectant les victimes et en gardant toute la dignité qui doit être la leur. Là encore, il y a tout un arsenal de mesures qui ont été prises par la Mission pour pouvoir apporter un soutien à ces victimes. À partir du moment où une victime déclare des abus qui auraient été commis à son rencontre, cette victime est prise en charge, c'est-à-dire que nous avons des partenaires, nos partenaires de UNFPA et de l'UNICEF travaillent avec un ensemble d'ONG sur le terrain qui ont une expertise en soutien aux victimes des violences basées sur le genre en général et d'abus et d'exploitation sexuels en particulier.

On les oriente vers ces organisations qui vont apporter un soutien médical, psychologique, juridique et une aide matérielle aussi à ces victimes. Nous avons aussi au sein de la MINUSCA une spécialiste principale des droits des victimes qui apporte un suivi à la coordination de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes pour s'assurer que les droits des victimes sont respectés, car il existe au sein de l'organisation une charte avec les droits des victimes. Et parmi ces droits, il y a le droit à la dignité et à l'écoute. Ensuite, chaque allégation reçue par la MINUSCA fait l'objet d'une enquête rigoureuse. Et lorsque les faits sont avérés, des sanctions exemplaires sont appliquées, tant à l'encontre du personnel incriminé qu'au commandement hiérarchique et à tout personnel ayant eu connaissance et failli au rapport des allégations. Et vous le savez, les sanctions disciplinaires peuvent aller jusqu'à l'expulsion de contingents entiers.

Voilà ce que je pouvais répondre. Non, nous ne sommes pas restés silencieux. Nous avons diffusé il y a deux semaines un communiqué de presse et votre question me donne une fois de plus l'occasion de rappeler que non seulement nous prenons cette question très au sérieux, mais nous jugeons tous les actes d'exploitation et d'abus sexuels, nous les qualifions d'inacceptables et que nous mettons tout en œuvre au niveau de la Mission pour pouvoir atteindre la politique de tolérance zéro mise en place par l'Organisation et par le Secrétaire général, et que les victimes, et que le droit des victimes, et que le respect des victimes est notre préoccupation principale. Une fois encore, un acte est un acte de trop.

## Questions des journalistes

### Radio Guira FM (Samuel Bogoto)

2. Alors, c'est de savoir le lien entre la présentation du rapport du Secrétaire général des Nations Unies présenté par la Cheffe de la MINUSCA et le renouvellement du mandat de la MINUSCA parce que déjà, on l'écoute,

par-là que le mandat de la MINUSCA est déjà renouvelé. Est-ce qu'il y a-t-il une qualification à donner à ce propos ?

3. Et deuxièmement, au porte-parole militaire, la CPC d'Ali Darassa a annoncé dans un communiqué, le 26 octobre, qu'elle allait reprendre les hostilités. A la MINUSCA, en tant que partenaire du Gouvernement, quelles sont les dispositions qui seront prises pour protéger les civils au cas où la CPC revenait à ouvrir des hostilités. Merci.

## Réponses aux questions

### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Merci bien. Je vais répondre à votre première question. Un petit bout pour la deuxième et le porte-parole militaire me complétera. Oui, effectivement, comme vous, j'ai vu qu'il y avait une petite confusion concernant la publication du rapport du Secrétaire général qui intervient tous les quatre mois et le renouvellement du mandat. Comme vous le savez, tous les quatre mois, à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général doit présenter au Conseil de sécurité un rapport sur la situation en République centrafricaine, donc tous les quatre mois. Il y en a eu un au mois de juin, là, il y en a eu un au mois d'octobre. C'est l'événement qui s'est passé la semaine dernière au Conseil de sécurité. Ça, c'est une première chose. Le rapport a été présenté en présence de la Représentante spéciale du Secrétaire général qui est intervenue et je viens de vous faire l'économie des grandes lignes de sa présentation.

La Mission a, depuis son existence, [puisque] pour qu'une Mission commence à exister, à être réelle, à être matérialisée, plutôt, sur le terrain, il faut que le Conseil de sécurité des Nations Unies s'entende sur une résolution.

Donc, s'entende sur : « Nous décidons, à la lumière de tel, tel, tel et tel événement, nous décidons d'installer une mission, une opération de maintien de la paix », dans le cas présent en République centrafricaine. Et en général, les mandats, les durées varient, le Conseil de sécurité vote une résolution et donne un mandat pour un an. Donc, depuis que la mission a été établie, tous les ans, le mandat est renouvelé. Donc, tous les ans, il y a une discussion au Conseil de sécurité où les 15 membres examinent la situation et voient, discutent et évidemment, en concertation avec les autorités centrafricaines, voient dans quelles conditions, si et dans quelles conditions le mandat doit être renouvelé.

Actuellement, nous avons un mandat jusqu'au 15 novembre 2024, selon la résolution 2709. Donc, si nous voulons continuer à travailler après le 15 novembre 2024, il va falloir que le Conseil de sécurité se prononce à notre sujet. C'est l'objet actuellement de discussions au sein du Conseil de sécurité. Ils [les membres du Conseil de sécurité] sont en train de voir dans quelle mesure ils vont renouveler notre mandat et quel va être le mandat et quelle va être la nouvelle résolution, si résolution pour l'extension de notre mandat, qui va guider nos activités. Cette nouvelle résolution devrait être adoptée, sera adoptée avant le 15 novembre quel que soit le résultat de la résolution, une résolution sera adoptée. J'espère avoir clarifié.

Vous parlez aussi du CPC qui a diffusé un communiqué. Je vais me référer, paraphraser l'une des observations du Secrétaire général dans le rapport sur la situation en République centrafricaine, qui a été présentée mercredi dernier au Conseil de sécurité. Je pense que c'est la meilleure réponse qu'on puisse apporter, en tout cas à ce jour, à la question que vous avez posée : « Le Secrétaire général de l'ONU appelle tous les groupes armés à mettre fin à la violence et à déposer des armes. Il exhorte également tous ceux qui ont une influence sur ces groupes à user de leur pouvoir pour promouvoir une paix durable en République centrafricaine ». La Représentante spéciale, lors de son intervention, a, quant à elle, mentionné la dynamique positive et les opportunités découlant du dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés actifs, ainsi que des progrès contenus, réalisés dans la mise en œuvre de l'accord politique.

Je vais encore apporter un complément avant de passer [la parole] au porte-parole militaire. Vous le savez, la Mission, par la voix de la Représentante spéciale, a, à plusieurs reprises, manifesté sa disponibilité pour accompagner ce processus et, le temps venu, pour pouvoir dans la mesure évidemment du mandat qui lui est donné, de ses ressources disponibles, pour pouvoir accompagner ce processus de désarmement des groupes armés qui ne l'ont pas encore fait. Voilà.

### **Lieutenant-Colonel Bertrand Dakissaga, porte-parole de la Force**

Je n'ai pas à proprement parler quelque chose à ajouter. Je voudrais juste réitérer la disposition de la Force à assumer les tâches qui lui ont été attribuées par le mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies et réaffirmer

également notre engagement à accompagner et à appuyer nos partenaires, les forces armées centrafricaines, pour apporter la sécurité et protéger les populations partout où nous sommes déployés.

### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Je vous remercie. Pour revenir à la première question qui m'a été posée, les ex-combattants que nous désarmons viennent de l'UPC et des antibalaka.

### **Questions des journalistes**

#### **Radio Ndeke Luka, (Nathan de Saint-Stéphane EnMgombé)**

4. Je veux un peu avoir un éclaircissement sur le renouvellement du mandat de la MINUSCA, si le mandat venait à être renouvelé. Et avant que le Gouvernement ne puisse aussi donner quelques orientations, mais vous, MINUSCA, vous travaillez sur le terrain, vous maîtrisez quand même le pays, s'il arrive à ce que vous proposez un volet pour lequel répondre ou bien les problèmes pour lesquels apporter des solutions, vous suggérez quel secteur, quel volet, quel aspect en République centrafricaine ? Merci.

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Merci. Je crois que ce sont les aspects que j'ai détaillés dans mon propos lumineux et les aspects pour lesquels la Représentante spéciale a plaidé en disant que la MINUSCA joue un rôle essentiel pour le retour à la stabilité et à une paix durables en Centrafrique. Donc, le soutien à l'avancement du processus de paix et du processus politique, c'est l'une des priorités. Permettre la mise en œuvre par tous nos partenaires de leurs programmes sur le terrain, c'est-à-dire sécuriser les zones pour pouvoir ensuite permettre des actions, j'ai vraiment l'exemple de Bambouti en tête, je pense, qui résume bien. On envoie des forces qui sécurisent le territoire et qui permettent de ramener la sécurité, mais aussi une certaine sérénité et aussi qui créent des conditions favorables pour pouvoir ensuite ramener et mettre en œuvre ou redémarrer l'accès aux services de base, l'accès à la santé, l'accès à l'éducation avec la rénovation des centres de santé, le retour des écoles, etc., évidemment, tout ça avec le retour des populations [et] la rénovation des bâtiments administratifs. À Bambouti par exemple, la mairie est en train d'être reconstruite pour permettre le retour de la maire et pour lui permettre de travailler dans des conditions favorables. Donc, tout ce qui peut favoriser l'extension de l'autorité de l'État sur le terrain. Ceci, c'est, ce sont les grandes priorités.

Et puis évidemment, le calendrier global actuel fait aussi que l'une des priorités, qui est d'ailleurs un des éléments clés de la mise en œuvre de l'APPR, c'est l'organisation des élections locales. Car on le sait, la mise en œuvre de l'Accord de paix doit se faire dans le cadre de la décentralisation, doit se faire au niveau de chaque région, de chaque territoire. Et les élections locales et la mise en place d'autorités locales élues par le plus grand nombre de Centrafricaines et de Centrafricains permettra de donner un souffle et de galvaniser tous les efforts qui sont actuellement mis en œuvre, mis en œuvre au niveau local pour mettre en œuvre l'APPR et faire en sorte que les conflits, tous types de conflits, y compris la transhumance, trouvent une solution. Voilà les grandes lignes où la MINUSCA, les grandes lignes d'action où la MINUSCA souhaiterait pouvoir continuer son travail afin de pérenniser les acquis. Il y a des acquis, on vous en a souvent parlé. J'essaie chaque semaine ici de les partager avec vous. On a l'exemple de cette cour d'appel de Bambari qui redémarre après 14 ans. Il y a des acquis et il est important de pérenniser ces acquis, mais aussi de faire en sorte que tout le monde en profite, que tous les Centrafricains et les Centrafricaines profitent de ces dividendes de la paix et puissent revenir à une vie normale et apaisée.

### **Questions des journalistes**

#### **Le Langage (Gabriel Rhoppo Mbrenge)**

5. Vous avez parlé de cycle électoral inclusif. Je voudrais savoir si la MINUSCA a pu convaincre les leaders de BRDC à participer aux élections locales, notamment aux prochaines élections locales et générales à venir.
6. Ensuite, la sécurisation des élections locales. Est-ce que la MINUSCA maintient-elle son plan B ou va-t-elle réviser ce plan-là pour l'adapter à la réalité du moment ? Merci.

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Je vais tout de suite répondre sur la sécurisation. Il existe un plan de sécurisation des élections, le PISE, mais qui n'est pas le plan de la MINUSCA, qui est le plan de tous les partenaires, de toutes les personnes, de toutes les entités impliquées dans la sécurisation, qu'il s'agisse de la MINUSCA, de la police ou de la Force [centrafricaines]. Je pense que les deux porte-parole vont pouvoir compléter ce qui se fait au niveau du plan de sécurisation des élections locales. C'est un plan qui est élaboré par toutes les parties prenantes et concernées par la sécurisation des élections locales. Évidemment, c'est un plan qui est vivant, qui n'est pas gravé dans le marbre et qui s'adapte aux réalités. Les deux collègues vont compléter.

Concernant le cycle électoral inclusif, oui, vous l'avez dit, nous sommes dans le cadre d'un processus électoral qui commence avec les opérations de révisions du fichier électoral. C'est la première étape et c'est une étape qui, on ne cessera de le répéter, qu'il ne faut pas manquer, car elle va avoir de l'influence sur les scrutins qui interviendront après, qui sont les élections législatives et présidentielle, car ce même fichier, cette même liste électorale, va être utilisée pour l'ensemble des scrutins.

Actuellement, [le point sur lequel] la Mission et ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies accordent pour l'instant l'attention la plus soutenue, c'est l'encouragement à tous et à toutes à participer, à s'enregistrer sur ces listes électorales afin que le fichier représente l'ensemble de la population à ce jour, les femmes qui y sont sous-représentées jusqu'à présent. Nous mettons en œuvre des activités afin de faciliter l'enregistrement des femmes, des populations déplacées, des communautés qui vivent dans des zones reculées. Donc, notre priorité pour l'instant, en termes d'inclusivité, c'est vraiment sur ce fichier électoral qui puisse être vraiment le reflet parfait de l'image parfaite de la typologie de la population et des personnes en âge de voter en République centrafricaine.

#### **Lieutenant-Colonel Bertrand Dakissaga, porte-parole de la Force**

Merci. Pour revenir sur le plan intégré de sécurisation des élections, je pense que Florence l'a très précisément expliqué. Il s'agit d'un plan qui regroupe l'ensemble des acteurs qui sont impliqués dans la sécurisation de ces élections-là. Et l'idée, comme elle l'a dit, c'est de faire en sorte que ce soit quelque chose de dynamique, qui puisse prendre en compte les différents aléas ou les différents mouvements liés au processus qui peuvent survenir. Et nous sommes toujours dans cette logique-là, en faisant en sorte que l'ensemble des acteurs impliqués soient en mesure d'être réactifs, d'être proactifs lorsque cela est nécessaire. Et pour ainsi pouvoir prendre en compte tout ce qui peut être considéré comme aléa ou comme contingence liée même au processus électoral. Donc, voilà ce que je pourrais ajouter. Merci bien.

### **Questions des journalistes**

#### **Le Gardien Médias (Junior Boute)**

7. Merci. Je suis tombé sur le rapport de la division droit de l'homme de la MINUSCA et j'ai pris le plaisir de le lire et je l'ai publié aussi dans mon journal. Et dans ce rapport, il y a aussi des violations des droits de l'homme commises par certaines autorités du pays. Est-ce que les autorités approuvent ce rapport ? Merci.

### **Réponses aux questions**

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

Effectivement, notre division des droits de l'homme publie chaque mois des rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays. Et la division des droits de l'homme publie des rapports qui répondent à une méthodologie très précise. Premièrement, seules les violations et les atteintes qui ont été dûment vérifiées par la division des droits de l'homme sont rapportées. Donc, c'est un travail de vérification, de double vérification, de triple vérification qui est effectué. Ce n'est pas un rapport qui se base sur : « Il m'a été dit qu'il se pourrait », non ! Ils ne rapportent que les cas qui leur sont rapportés et qui ont pu être dûment vérifiés et documentés. Ça, c'est la première chose.

Et la deuxième chose, les rapports sont partagés avec les autorités nationales. Il existe une très bonne collaboration entre la division des droits de l'homme et les autorités nationales en charge du respect des droits de l'homme. L'année dernière, la politique nationale, une politique pour les droits de l'homme, avait été élaborée avec le soutien de la Mission. Ces rapports ne sont pas faits à l'insu des autorités centrafricaines, bien au contraire, ils sont partagés avec elles et discutés avec elles. Et ensemble, comme cela a été le cas, je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a quelque temps, on avait présenté un rapport conjoint de la MINUSCA et du Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la situation dans les prisons en République centrafricaine. Il y avait des manquements qui avaient été observés sur les conditions de détention. Ce rapport a fait l'objet de discussions

intenses entre à la fois la Mission et les autorités centrafricaines afin de pouvoir identifier ensemble les solutions pour remédier aux manquements observés [et repris] dans les rapports.

J'en profite pour vous dire qu'effectivement le rapport du mois d'août a été publié et qu'au total, au mois d'août [2024], 213 violations et atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire ont été recensées. 213 violations qui ont affecté 325 victimes. Et par rapport au rapport du mois de juillet, il y a une baisse du nombre des violations de 3 % et une baisse de nombre de victimes de 10 %. C'est dans la région de la Kaga qu'il y a eu le plus grand nombre de violations et d'atteintes aux droits de l'homme, mais c'est dans la région du Haut-Oubangui qu'il y a eu la majorité des victimes.

### **Questions des journalistes**

#### **Radio Guira FM (Samuel Bogoto)**

8. Ok. La question s'adresse au porte-parole de la police. Où en sommes-nous, avec le recrutement des FSI, le processus a été lancé, mais on ne sait pas à quelle étape on est. Est-ce que ça se poursuit ou ça a été stoppé ? Si ça se poursuit, qu'est-ce qui se fait concrètement ?

### **Réponses aux questions**

#### **Commissaire Serge Ntolo Minko, porte-parole de la Police**

Merci pour la question posée. Chères auditrices et auditeurs de Guira FM, bonjour. En ce qui concerne le recrutement qui a été lancé en début de cette année par le Gouvernement centrafricain, la MINUSCA y intervient en appui selon la sollicitation du Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique centrafricaine. Donc, en fait, qu'est-ce qui a été fait ? Il y a eu des rassemblements où les candidats ont déposé les dossiers. Il y a eu des fiches qui ont été mises à leur disposition, fournies par la MINUSCA, bien entendu, par l'intermédiaire de la composante police. Nous attendons les prochaines sollicitations. Donc, j'aimerais déjà vous faire savoir que la MINUSCA n'est pas l'autorité qui organise ce concours. La MINUSCA vient en appui aux forces de sécurité intérieures en termes de logistique, en termes de formation et toute autre sollicitation qui relèvera de notre mandat. Donc, c'est ce que j'ai à dire à ce sujet.

#### **Florence Marchal, porte-parole de la MINUSCA**

L'heure est venue pour moi de clore cette conférence de presse. Au nom de tous mes collègues, je vous remercie d'y avoir participé et je vous donne rendez-vous mercredi prochain à 11h.